

Date de dépôt: 19 mars 2003

Messagerie

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la motion de M^mes et MM. Christian Grobet,
Christian Brunier, Sylvia Leuenberger, Ariane Wisard, Rémy
Pagani, Anita Cuénod, Marie-Paule Blanchard-Queloz, Thierry
Apothéloz, Charles Beer, Jocelyne Haller et Pierre Vanek
concernant les camps de vacances**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 juin 2002, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le Conseil d'Etat est invité :

- à libérer immédiatement au profit des organisations de camps de vacances le solde de 100 000 F sur la subvention générale de 1 100 000 F inscrite à cet effet dans le budget 2002 de l'Etat;*
- à étudier l'opportunité d'augmenter la subvention après analyse des prestations offertes et évaluation des besoins.*

Réponse du Conseil d'Etat

Introduction

Le Conseil d'Etat partage la préoccupation des auteurs de la motion qui vise à favoriser par des subventions et un encadrement technique les activités

de loisirs destinées à la jeunesse du canton (activités aérées et camps de vacances).

Il ne peut néanmoins entièrement souscrire à la seconde préoccupation des motionnaires qui s'étonnent que certains organismes n'aient pas pu recevoir une subvention supplémentaire alors que les sommes budgétées auraient pu, à première vue, permettre le bon déroulement des activités.

Le calcul pour la répartition des subventions entre les différents organismes concernés s'établit sur un mode égalitaire qui tient compte des frais d'infrastructure, d'un forfait par semaine de camp et d'un montant de « journées-enfants » ou « journées-jeunes ». En outre, une enveloppe de 100 000 F est réservée au remboursement des formations des responsables de camps et des monitrices et moniteurs.

Une réadaptation des coûts a du reste été effectuée en 2001. De plus, les sommes allouées sont indexées au coût de la vie.

Un montant fixe a été défini par « journée-enfant » et par « journée-jeune », ce qui a pour conséquence que le solde en fin d'exercice peut être positif ou négatif, selon la fréquentation des camps.

L'exercice 2001 s'est soldé par une dépense totale de 995 000 F pour les activités et de 11 200 F pour la formation, soit une différence positive de 93 000 F relativement à la somme prévue au budget. Cette somme n'a pu être reportée sur l'exercice 2002 en raison du fait qu'il n'était pas possible de procéder à des reports de crédits de 2001 sur 2002, puisqu'il s'agissait d'une année de fin de législature (cf. également les explications fournies par M^{me} Martine Brunshwig Graf, conseillère d'Etat, à M. Christian Brunier dans le cadre de l'interpellation urgente 1303, séance du 24 octobre 2002, texte du mémorial annexé).

Pour l'année 2002, la demande de formation a été plus importante qu'en 2001, les organismes ayant pu s'organiser en meilleure connaissance de cause.

Première invite : « libérer immédiatement au profit des organisations de camps de vacances le solde de 100 000 F sur la subvention générale de 1 100 000 F inscrite à cet effet dans le budget 2002 de l'Etat »

L'exercice 2002 s'est terminé par un solde positif, c'est pourquoi après une rencontre avec les responsables, respectivement du Centre protestant de vacances et de Vacances nouvelles, il a été possible de débloquer au début du mois de janvier 2003 et à titre exceptionnel, une somme globale 50 000 F

(30 000 F pour le Centre protestant de vacances et 20 000 F pour Vacances nouvelles) .

Deuxième invite : « étudier l'opportunité d'augmenter la subvention après analyse des prestations offertes et évaluation des besoins »

Une étude est en cours qui devrait permettre d'examiner s'il y a adéquation entre l'offre de loisirs et les attentes des enfants, des jeunes et de leurs parents. Le résultat de cette étude, confiée au professeur Giuseppe Pini de l'université de Genève, devrait permettre de pallier les éventuels manques et de revoir les critères de subventionnement en fonction des besoins réels et des finalités des différentes activités proposées.

L'aboutissement de cette étude est attendu pour la fin du printemps.

Conclusion

Afin de répondre à cette motion les mesures suivantes ont été prises :

- après concertation, une allocation unique a pu être versée aux institutions demandeuses chargées d'organiser des camps de vacances (cela répond également à la demande formulée dans la pétition 1407 du 25 septembre 2002, actuellement en commission des pétitions);
- une étude sur l'offre et la demande de loisirs est en cours qui servira de base à une réflexion sur le mode de subventionnement de ces activités. Votre Conseil sera bien entendu informé des résultats de cette étude.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot

Annexe :
Extrait du Mémorial, IU 1303

Extrait du mémorial

**55^e législature - 1^{re} année - Session d'octobre -
Séance 63 du 24.10.2002 à 20h45**

IU 1303

**Interpellation urgente de M. Christian Brunier : Subvention au
Groupe de liaison activité jeunesse (GLAJ)**

M. Christian Brunier (S). Mon interpellation concerne M^{me} Brunschwig Graf. Mes sources proviennent du mouvement associatif, et non d'Edipresse comme celles de M. Pagani...

Il y a environ une année, lors du vote du budget, nous avons voté, à l'unanimité, je crois, la somme de 1,1 million pour le GLAJ – Groupe de liaison des activités jeunesse – pour l'organisation de camps de vacances.

En juin dernier, le GLAJ a alerté un certain nombre de députés de toutes tendances pour les informer du fait que, sur ces 1,1 million, il n'avait reçu qu'un million et que donc 100 000 F manquaient. Cela posait pas mal de problèmes de fonctionnement à ces organisations.

D'ailleurs, à une belle unanimité, sauf certains députés de l'UDC qui ne nous avaient pas soutenus, une motion avait été votée en urgence dans ce Grand Conseil, et M. Unger, qui remplaçait M^{me} Brunschwig Graf ce jour-là, nous avait dit que le Conseil d'Etat allait faire le nécessaire pour libérer ces 100 000 F au plus vite.

A ce jour, le Conseil d'Etat n'a toujours pas libéré ces 100 000 F et cela pose un certain nombre de problèmes à ceux qui organisent des camps de vacances pour les enfants de cette République.

Nous redemandons au Conseil d'Etat de respecter la volonté de ce parlement qui demande simplement de libérer 100 000 F sur un budget de près de 8 milliards !

M^{me} Martine Brunschwig Graf, conseillère d'Etat. Je réponds à cette interpellation urgente «totalement inattendue», mais néanmoins évoquée dans nos services tout récemment, en vous disant non pas que mon collègue n'a pas bien répondu, mais que, malheureusement pour nous tous, les 100 000 F promis portaient sur le budget et les comptes 2001.

En définitive, ces revendications portaient sur des dépenses qui ont d'ores et déjà été entérinées et nous n'avons pas, comme vous le savez, de report de crédit sur 2002, puisque nous étions à la fin d'une législature.

Ce problème a été abordé tout récemment. Ces 100 000 F n'existent pas dans le budget 2002 et, en définitive, nous devons examiner pour 2002 et les années suivantes si le budget est satisfaisant ou non, mais il n'y a pas de disponible sur 2002 et les comptes 2001 sont bouclés.

Cette interpellation urgente est close